Axe 3 : Val Parisis, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions

La communauté d'agglomération Val Parisis réunit 15 communes - qui détiennent la légitimité du suffrage universel - autour de compétences, de missions et d'objectifs partagés. Sa légitimité repose sur ses résultats, ses performances, sur ses apports à la qualité des services publics présents sur le bassin de vie qu'elle constitue, ainsi que dans l'appui aux communes pour le bon exercice de leurs compétences.



Tout comme le fait intercommunal lui-même (2003 pour la CA Val et Forêt, 2004 pour la CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes, 2006 pour la communauté de communes Le Parisis), Val Parisis est de création très récente puisqu'elle résulte in fine d'une fusion survenue le 1er janvier 2016. Elle aura consacré le précédent mandat à définir ses compétences, à bâtir son organigramme, à forger des méthodes et des pratiques...

Le mandat qui débute sera celui de l'affermissement, de la maturation, de la stabilisation. A ce titre, l'agglomération devra renforcer son rôle d'appui aux communes et renforcer son organisation, ses méthodes de travail et intégrer les principes de l'innovation publique. Ces enjeux doivent permettre de tendre vers la meilleure adéquation possible de l'offre de services publics aux usagers et aux territoires.

Les orientations politiques

Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions

Les villes jouent le rôle clé en matière de proximité aux habitants, chacune avec des moyens différents, en termes humains, financiers, d'ingénierie... La communauté d'agglomération, tout en mettant pleinement en œuvre les compétences qui lui sont confiées, doit donc intervenir aux côtés des communes membres pout les appuyer dans l'exercice de leurs missions et répondre à plusieurs problématiques : difficulté de recrutement sur certaines compétences, charge de travail excessive, recherche d'économies, etc.

Sa légitimité territoriale repose donc sur sa capacité à appréhender les questions qui dépassent le périmètre d'une seule commune, à faire mieux ensemble que tout seul et à améliorer la qualité et/ou l'efficience du service rendu.

Ces objectifs seront poursuivis à travers les orientations suivantes.

- Exercer les compétences relatives aux grands dossiers à l'échelle de plusieurs communes
- Assurer la réalisation et la gestion des grands équipements à vocation intercommunale
- Mutualiser tâches, missions, achats, équipements pour améliorer l'efficacité de la dépense publique
- Apporter un appui technique et financier aux communes dans l'exercice de leurs missions
- Mener des actions de formation et de partage d'informations et d'expériences entre la communauté d'agglomération et les villes
- Faciliter la mobilité des agents entre communes et intercommunalité

Orientation 2 : Être un employeur responsable

La qualité de vie des agents au travail est un gage de la qualité du service rendu aux habitants. De plus, la capacité de recruter et de fidéliser des collaborateurs repose largement sur les conditions de travail offertes aux agents. Enfin, l'agglomération se veut précurseur dans les valeurs qui guident son action au quotidien : développement durable, innovation, égalité professionnelle et intégration de tous.

A ce titre, la communauté d'agglomération se dotera d'un projet d'administration, visant à décliner ces principes, et à répondre aux ambitions suivantes.

- Offrir aux agents des conditions de travail source d'épanouissement et d'un service public de qualité
- Être attractif pour attirer et conserver les talents professionnels
- Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Assurer l'inclusion des agents en situation de handicap
- Garantir la participation des agents aux décisions qui les concernent
- Assurer la bonne santé financière de la communauté et diffuser une culture de l'évaluation

Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique

Consciente de ses responsabilités, Val Parisis veut mettre au cœur de sa politique d'aménagement un devoir d'exemplarité en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. Ses actions en matière de développement durable seront largement développées dans son futur PCAET, en cours d'élaboration. Parmi les objectifs de ce dernier, il semble utile de retenir et de valoriser les suivants :

- Faire de la communauté d'agglomération un acteur exemplaire dans la réduction des gaz à effet de serre
- Faire de la commande publique un levier en faveur du développement durable
- Assurer la rénovation énergétique de ses bâtiments
- Limiter l'impact des déplacements des agents

Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération

La légitimité des actions initiées et menées à bien dépend autant de la satisfaction des besoins individuels et collectifs des citoyens que de leur pleine association à leur définition. Il est donc nécessaire d'être à l'écoute permanente de ceux-ci, dans une logique de concertation, voire de co-construction des projets qu'elle porte. Les récentes crises de la démocratie, la contestation des grands projets d'aménagement, l'essor des démarches participatives, illustrent la nécessité de mettre en place des outils d'intelligence collective qui permettront d'enrichir les choix politiques des élus et de rendre le territoire plus attractif et dynamique.

Pour y parvenir, l'agglomération souhaite répondre aux enjeux suivants, inscrits en plein accord avec les villes qui jouent le rôle essentiel de proximité avec les habitants.

- Recueillir les avis et la satisfaction des usagers des services intercommunaux
- Faire participer les habitants et les partenaires à l'élaboration des projets intercommunaux
- Rendre disponibles les données publiques sur le site internet de la communauté d'agglomération (« open data »)

Documents
Projet de territoire 2021-2030